

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 28 MARS 2026

Le Conseil municipal de La Courneuve, légalement convoqué à 10 heures par Monsieur Gilles POUX, maire, le 24 mars 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances le 28 mars 2026 initialement sous la présidence de M. Mohamed AOUICHI, doyen du Conseil municipal.

SECRÉTAIRE : Mme CHAHBOUNE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ALY DIOUARA, NADIA CHAHBOUNE, MOHAMED AWAD, BETTY SAINT-UBERT, MUHAMMED GUNDUZ, NAHELA NESSAIBIA, DAVID L'HOTE, MYLENE BONHOME, HADJA MARECAR, SONIA TENDRON, NACIM KHARKHACHE, AMINA ABAL, AMINE SAHA, MAEVA JOHNSON, MAHAMOUDOU SAADI, SABRINA GANESWARAN, JEROEN ATPUTHARAJAH, INES KACI, DAMA DIARRA, SABRINA SI FODIL, ACHRAF ETTOUMI, LAURE ROUX, ELMAHDI HEMMA, SEVERINE HOFFMANN, MEDDY HAFSI, FATOUMA COULIBALY, MERWAN EL BOUDKHILI, AMINA MOUIGNI, ABOUBAKAR EL-GUITTI, ARLETTE LOUKAKOU, MOHAMED AOUICHI, OUMAROU DOUCOURE, MEDINA MADI, STEPHANE TROUSSEL, GWLADYS EPANGUE, NASREDDINNE YAHYA, NABILA REZKALLA, ABDOU AHAMED, SAMINA SAEED, YOHANN ELICE, MIREILLE SAIL,

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

À l'ouverture de la séance :

Mme Alison HUET	à	M. Aly DIOUARA
M. Haroon QAZI	à	Mme Nadia CHAHBOUNE

Arrivée de Mme Alison HUET au point 2.

ÉTAIENT EXCUSÉS : 0

ÉTAIENT ABSENTS : 0

LES MEMBRES PRÉSENTS ONT ÉTÉ INVITÉS À SIGNER LE REGISTRE.

La séance est ouverte à 10 h 00.

M. Gilles POUX, maire sortant, procède à l'installation du nouveau Conseil municipal et commence par l'appel nominatif de ses membres. Il constate que le Conseil est bien installé et rappelle que la séance va être présidée, jusqu'à l'élection du nouveau maire, par M. AOUICHI, doyen du Conseil.

Il tient à féliciter les nouveaux élus, et rappelle qu'être élu est un engagement citoyen au travers duquel il s'agit de donner le meilleur de soi-même au service des autres. Il adresse évidemment des félicitations particulières pour les élus de la liste conduite par M. DIOUARA, qui ont remporté l'élection et qui vont présider à l'avenir de cette municipalité pendant les six prochaines années, à l'issue de l'élection du maire et de ses adjoints dans les minutes qui vont suivre.

Il souhaite également souligner à quel point les Courneuviennes et les Courneuviens auront particulièrement besoin de continuer à s'appuyer sur des politiques publiques solides et bienveillantes, qui doivent constituer des remparts contre un monde préoccupant, particulièrement injuste et inégalitaire. Il est convaincu que l'ensemble de cette collectivité, avec aussi des idées nouvelles, sera toujours aussi attentive pour permettre aux Courneuviennes et aux Courneuviens d'avoir ce point d'appui à leurs côtés.

Il appelle, maintenant que l'effervescence propre au moment de l'élection a pris fin, à ce qu'un débat apaisé s'effectue dans le respect des uns et des autres, tout en confrontant les idées, et permette de travailler pour le bien commun des Courneuviennes et des Courneuviens, faisant ainsi aller la ville de l'avant. Il en profite pour saluer le travail remarquable que mène le personnel communal au service de la population.

Il souhaite enfin à chacune et chacun des élus bon travail et plein succès dans leur belle mission d'être au service des Courneuviennes et des Courneuviens.

Applaudissements.

M. POUX, maire honoraire, cède la place à M. AOUICHI.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. ÉLECTION DU MAIRE

M. AOUICHI accueille à son tour les élus. Il désigne Mme CHAHBOUNE secrétaire de séance. En sa qualité de doyen de cette assemblée nouvellement élue, il aura la charge de présider au déroulement des opérations de vote relatives à l'élection du maire de La Courneuve, conformément aux dispositions de l'article L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Il doit tout d'abord procéder à la constitution du bureau chargé des opérations de vote, avec deux assesseurs au minimum. Il suivra ici la tradition, qui est de désigner comme assesseurs les deux plus jeunes conseillers municipaux et propose donc M. HEMMA et Mme KACI.

Il donne ensuite lecture des articles L2122-4, L2122-5 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales, portant sur les conditions d'éligibilité du maire et des adjoints et sur le déroulement de l'élection.

Il invite les candidats et candidates à la fonction de maire à se faire connaître.

M. DIOUARA présente sa candidature.

M. AOUICHI fait état d'une seule candidature, celle de M. DIOUARA. Il propose de passer au vote et déclare le scrutin ouvert, appelant les élus les uns après les autres à déposer leur bulletin dans l'urne.

Il constate que M. DOUCOURÉ avait demandé à s'exprimer avant le début du scrutin et lui cède donc la parole, avant que le vote ne reprenne son cours.

M. DOUCOURÉ déclare qu'une séance d'installation du Conseil municipal est toujours un moment particulier, un moment solennel, républicain, un moment où une ville regarde en face le verdict des urnes et ouvre un nouveau chapitre de son histoire.

Il annonce tout d'abord que les membres de sa liste, dans le respect des institutions de la République et du suffrage universel, ne déposeront pas de candidature pour la fonction de maire ou d'adjoint. Mais respecter les résultats ne signifie pas pour autant taire ce que l'on ressent. En cette matinée, **M. DOUCOURÉ** déclare donc en toute sincérité que son cœur est lourd, l'élection s'étant jouée à 243 voix près, ce qui est très peu à l'échelle d'une ville comme La Courneuve et au regard de tout le vécu que représente une campagne, avec ses rencontres, ses discussions, ses espoirs. Et un écart infime a suffi à faire basculer un mandat, déplacer une ville et bouleverser tant d'espérances.

M. DOUCOURÉ répète donc que son cœur est lourd, pour toutes celles et tous ceux qui ont fait confiance à sa liste, qui ont cru en ce projet, qui ont voulu une ville plus juste, plus apaisée, plus ambitieuse, plus écologique, plus attentive à chacune et à chacun, pour toutes celles et tous ceux qui demandaient un nouvel élan, une ville rassemblée et respectée.

Le cœur de **M. DOUCOURÉ** est également lourd pour tous ceux qui ont participé à cette campagne, et dont il salue ici l'énergie, la loyauté et la générosité : l'équipe, les militants, les bénévoles, et celles et ceux qui ont contribué, sans jamais ménager leurs efforts, y compris dans des conditions difficiles, et toujours avec dignité. Au-delà du résultat, il y a eu ici une vraie aventure humaine, une fierté collective, un lien créé, ce qui est un acquis de cette campagne.

M. DOUCOURÉ déclare aussi que cette défaite est douloureuse, car la campagne n'a pas été sereine et n'a pas toujours laissé la priorité à la clarification démocratique. La campagne a été, comme chacun a pu le voir, une campagne brutalisée, avec des caricatures, des procès d'intention, des confusions délibérées, des contre-vérités, des rapprochements de circonstance que beaucoup d'habitantes et d'habitants ont visiblement perçus, le résultat en témoigne, comme motivés par l'opportunisme. Il le constate avec gravité, mais sans aigreur ou esprit de règlement de comptes, parce qu'il faut parfois nommer les choses pour être fidèle à la vérité.

M. AOUICHI coupe à deux reprises le micro de M. DOUCOURÉ, et lui explique que cette journée est particulière, et que, sans lui manquer de respect, ce n'est pas le moment de faire le bilan de la campagne municipale. Il y a une élection, un vote qui est en cours et qui doit continuer.

M. DOUCOURÉ explique qu'il n'est pas là pour remettre en cause l'élection.

M. AOUICHI interrompt à nouveau M. DOUCOURÉ, même s'il s'en est désolé. Ce n'est pas le moment de se livrer à un bilan, et il est lui-même tenu de continuer le vote en cours.

M. DOUCOURÉ déclare que les membres de l'opposition sont des élus et ont le droit de s'exprimer.

M. AOUICHI explique une nouvelle fois qu'il n'y a aucune volonté de manquer de respect à M. DOUCOURÉ, mais que l'ordre du jour est de procéder à l'élection du Maire, pas de faire le débat de l'élection municipale. Il reprend la suite du vote.

Question n° 1 — Vote : M. Aly DIOUARA est élu maire à la majorité absolue des voix des membres présents et représentés au premier tour (32 votes pour M. Aly DOUARA, 11 bulletins blancs ou nuls).

Monsieur le Maire revêt l'écharpe tricolore, remise par M. AOUICHI.

Longs applaudissements.

Monsieur le Maire prend la parole tout d'abord pour saluer l'engagement de son prédécesseur, M. POUX, un maire bâtisseur qui a façonné la ville pendant 30 ans. Même s'il y a eu, et il y a toujours, des divergences entre lui et M. POUX, il reconnaît le travail accompli et constate la nécessité de poursuivre les travaux qui feront de La Courneuve une ville plus accueillante et plus protectrice. Il appelle l'assemblée à l'applaudir à nouveau.

Applaudissements.

Monsieur le Maire mesure l'immense honneur qu'il a d'accueillir les élus et le public, où se trouve sa famille, au sein de l'hôtel de ville pour participer à la cérémonie d'installation du nouveau Conseil municipal. Il fait part de son émotion devant l'aboutissement de ce long projet, qui a été le prix d'années de sacrifices, d'engagements et de blessures. Ce moment est toujours crucial pour une ville et ses habitants, et permet aussi de marquer une rupture symbolique avec le mandat précédent pour ouvrir une nouvelle page. Ce moment est aussi particulièrement fort quand, comme ici, le nouveau mandat est marqué par l'alternance. Le mot « alternance » n'a qu'une définition, mais chacun a sa façon de l'interpréter, de la faire vivre et de l'incarner. C'est un cap différent, des méthodologies différentes, des façons de faire différentes, mais il s'agira surtout de construire avec chacun et chacune. Comme il l'a déjà exprimé, **Monsieur le Maire** n'a aucune envie de faire table rase du passé, de rayer d'emblée ce qui a été accompli par son prédécesseur ou même de rejeter systématiquement les propositions de l'opposition : ce n'est en effet pas sa manière de faire. Il est critique, il n'hésite pas à s'indigner quand il constate qu'une situation est injuste, il s'exprime avec franchise et sincérité, mais considère qu'il sait faire preuve de bienveillance, de patience et surtout d'écoute.

Il place le nouveau mandat sous le signe de l'humilité et de la transparence. Il reconnaît que la campagne a été dure et tendue. Mais comme il a pu déjà le dire à Mme CHAHBOUNE et à M. DOUCOURÉ, la campagne a pris fin et va céder la place à l'intelligence collective, au travail en bonne intelligence dans l'intérêt des Courneuviennes et des Courneuviens. C'est désormais le temps de la construction, de la poursuite du développement. Et dans ce cadre, il est indispensable que la majorité soit la plus nombreuse possible, dans un état d'esprit positif et déterminé, pour aller aussi loin que possible pour La Courneuve. La ville n'a en effet pas besoin de slogan ou de cri de guerre, elle n'a pas besoin que l'on se divise, mais que l'on se batte pour elle, quelle que soit la liste dont on a fait partie pendant la campagne : seuls comptent les habitantes et les habitants de la cité des Fleurs, du centre-ville (« l'Inter »), du « Village », des 4 000 Nord, des 4 000 Sud, des Six Routes, du quartier gare, bref les habitantes et les habitants de la ville sans distinction, et seulement elles et eux.

Il rappelle les priorités de l'équipe municipale pour ce mandat : l'amélioration concrète du quotidien des Courneuviennes et des Courneuviens, notamment en luttant contre le mal-logement, en donnant les clés de l'autonomie à la jeunesse, en assurant plus de propreté et de sécurité, et en garantissant un accès aux soins optimal. Concernant les méthodes, **Monsieur le Maire** entend d'abord s'appuyer sur les forces vives de la ville, en commençant par ses habitants et son tissu associatif, mais aussi l'administration communale, qu'il salue pour l'organisation de cette séance d'installation du Conseil municipal, et les agents du service public communal, qui sont des agents de qualité, au service des Courneuviennes et des Courneuviens. Ensuite, cela l'éthique, la probité, la justice doivent guider l'action de l'équipe. **Monsieur le Maire** se veut lucide : le mandat risque d'être difficile, avec des choix à faire qui ne pourront pas satisfaire tout le monde. Mais tant qu'elle répondra à ces trois valeurs, l'équipe sera à même de prendre ensemble toujours les bonnes décisions. Comme troisième et dernier point de méthode, il met l'accent sur le travail. Le Conseil n'a en effet plus une seconde à perdre : les attentes sont grandes, et l'objectif proposé dans le programme est ambitieux. Il faut donc aller vite et fort pour être à la hauteur des Courneuviennes et des Courneuviens, qui méritent toutes et tous le meilleur, qui méritent toutes et tous des grandes choses. Et l'équipe sera à leur service au nom de leur réussite.

Applaudissements.

2. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire explique qu'avant de procéder à l'élection des adjoints, le Conseil municipal doit d'abord délibérer sur le nombre de postes d'adjoints au maire à créer en son sein. Il cite les dispositions de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le Conseil détermine ce nombre sans qu'il puisse excéder 30 % de son effectif légal (et sans possibilité d'arrondir à l'entier supérieur). Le Conseil comptant 43 membres, le nombre maximal est donc ici de douze. Il doit de même y avoir obligatoirement au moins un adjoint.

Cependant, la ville est également concernée par les dispositions de l'article L2143-1 du Code général des collectivités territoriales, étant une commune de plus de 20 000 habitants, avec des quartiers qui ont été définis au préalable par le Conseil municipal et qui sont dotés chacun d'un conseil de quartier. À ce titre, le Conseil municipal peut créer des postes supplémentaires d'adjoints, dans la limite de 10 % de son effectif légal, soit quatre postes d'adjoints chargés principalement d'un ou de plusieurs quartiers. Il donne la mission de l'adjoint de quartier selon la loi (article L2122-18-1 du CGCT), et précise que cette mission n'est toutefois pas exclusive, et un adjoint de quartier peut donc aussi recevoir du Maire une délégation de fonction, librement déterminée par ce dernier, sans qu'elle ne soit forcément limitée territorialement aux quartiers dont l'adjoint concerné a reçu la charge.

À La Courneuve, le Conseil municipal avait décidé, par sa délibération n° 15 lors de la séance du 19 décembre 2019, de créer quatre conseils de quartier : aux 4 000 Nord, aux 4 000 Sud, aux Quatre Routes et au quartier gare – centre-ville. Il y a donc bien la possibilité pour le Conseil de créer quatre adjoints de quartier.

Pour ce nouveau mandat, **Monsieur le Maire** propose de fixer le nombre d'adjoints et d'adjoints de quartier dans la limite maximale autorisée : douze adjoints, plus quatre adjoints de quartier, ce qui représente un total de 16 adjoints.

M. DOUCOURÉ adresse ses félicitations à Monsieur le Maire pour son élection. Il tient également à poursuivre l'intervention qu'il avait commencée plus tôt dans la séance, et rappelle que les membres de l'opposition sont élus au Conseil municipal et ont droit à ce titre à un temps de parole. Il aurait souhaité que ce temps de parole soit dissocié de l'élection du maire, mais la majorité municipale l'a empêché de poursuivre sa prise de parole. Il dit respecter les Courneuviennes et les Courneuvien et il estime qu'il est tout aussi important que le même respect s'applique au Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe M. DOUCOURÉ qu'il est prévu dans la séance un temps, après l'élection des adjoints, pour que chaque groupe ou chaque conseiller municipal puisse s'exprimer. Il prie donc M. DOUCOURÉ d'attendre la conclusion de ce scrutin.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 2 — Vote : proposition (16 adjoints, dont 4 adjoints de quartier) adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L2122-4 du Code général des collectivités territoriales sur l'élection des adjoints et des adjointes au maire, qui se fait à bulletin secret, et de l'article L2122-7-2 de ce Code pour les communes de plus de 1 000 habitants, qui prévoit que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel et que la

liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Il donne lecture du début de l'article, avec les modalités en cas de 3^{ème} tour de scrutin, et rappelle que les listes soumises au vote comportent au plus autant de conseillers municipaux candidats que de postes d'adjoints, ce qui veut aussi dire que l'on peut présenter une liste incomplète. Si une liste incomplète était élue, il serait nécessaire de compléter dans les tours suivants les postes d'adjoints non pourvus. De plus, aucun formalisme n'est requis pour la présentation de la liste, mais l'ordre de présentation des candidats doit y apparaître clairement. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Cette liste doit être spécialement créée pour l'élection des adjoints. Les listes doivent être déposées auprès du Maire à l'occasion de chaque tour de scrutin et le dépôt des listes peut intervenir avant chaque tour de scrutin : il n'est donc pas nécessaire d'avoir été candidat à un tour précédent pour figurer sur une liste. Les listes sont par ailleurs des listes bloquées sans possibilité de panachage ou de vote préférentiel. **Monsieur le Maire** signale enfin que l'obligation de parité ne concerne pas le couple maire – premier adjoint : un premier adjoint peut donc être du même sexe que le maire.

Monsieur le Maire procède tout d'abord à la constitution du bureau chargé des opérations de vote, par la désignation d'au moins deux assesseurs. Il propose de désigner comme pour l'élection du maire les deux plus jeunes conseillers municipaux dans la parité, M. HEMMA et Mme KACI.

Il salue la présence dans la salle du maire de Saint-Denis, M. Bally BAGAYOKO.

Applaudissements.

Monsieur le Maire invite les candidats à la fonction d'adjointe et d'adjoint au maire à se faire connaître. Il fait état d'une liste déposée par le groupe majoritaire.

La liste 1 est formée de : 1) Mme Nadia CHAHBOUNE ; 2) M. Mohamed AWAD ; 3) Mme Nahela NESSAÏBIA ; 4) M. Hadja MARECAR ; 5) Mme Betty SAINT-UBERT ; 6) M. Nacim KHARKHACHE (adjoint de quartier) ; 7) Mme Mylène BONHOMME ; 8) M. Amine SAHA ; 9) Mme Amina ABAL ; 10) M. Haroon QAZI ; 11) Mme Sonia TENDRON ; 12) M. Mahamoudou SAADI (adjoint de quartier) ; 13) Mme Inès KACI (adjointe de quartier) ; 14) M. Dama DIARRA ; 15) Mme Sabrina GANESWARAN (adjointe de quartier) ; 16) M. Muhammed GUNDUZ.

Monsieur le Maire constate que M. DOUCOURÉ avait annoncé l'intention de son groupe de ne pas déposer de liste d'adjoints, mais demande s'il y a d'autres candidatures, ce qui n'est pas le cas. Il procède à l'appel des différents conseillers, qu'il invite ensuite à déposer leur bulletin dans l'urne.

Question n° 3 — Vote : La liste 1 est élue à la majorité absolue des voix des membres présents au premier tour (33 votes pour la liste 1, 10 bulletins blancs ou nuls).

Les adjoints présents revêtent l'écharpe tricolore, remise par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire donne la parole aux différents groupes qui composent ce Conseil municipal, en commençant par M. DOUCOURÉ.

M. DOUCOURÉ félicite tout d'abord les nouveaux membres de l'exécutif municipal, les adjointes et adjoints au maire qui viennent d'être élus. Même s'il aurait préféré éviter de scinder son discours en deux, il ne reprendra pas le début de son propos, afin de ne pas faire attendre le public qui se tient pour partie debout, et reprend là où il s'était arrêté.

Il déclare donc que beaucoup a été fait pour détourner cette élection de ce qu'elle aurait dû être, et malgré cela sa liste a tenu bon, parce qu'elle avait un cap, une équipe, un projet, parce qu'elle avait une certaine idée de la politique, qui ne s'abaisse pas, qui ne ment pas, qui ne divise pas artificiellement et qui ne joue pas avec la confiance des habitantes et des habitants. Et si cette liste a pu tenir bon, c'est parce qu'elle ne partait pas de rien : la candidature de **M. DOUCOURÉ** et de ses colistiers, leur projet, leur engagement ne sortaient pas du néant, mais s'inscrivait dans une histoire, dans un travail déjà accompli, dans un héritage.

En effet, La Courneuve n'est pas une page blanche. C'est une ville qui a avancé, qui a été transformée par du travail, par des choix assumés, par une action publique obstinée, parfois discrète, mais néanmoins réelle. La ville a tenu sur les solidarités, les services publics, l'éducation, la dignité urbaine, l'accompagnement des habitantes et des habitants, l'attention portée à celles et ceux qui ont le moins. Cet héritage est réel, et **M. DOUCOURÉ** tient à dire ici qu'il mérite le respect, au nom des élus qui l'ont porté, des services publics et des agents municipaux qui l'ont rendu possible, des habitantes et habitants qui en ont été les premiers acteurs et souvent les principaux bénéficiaires. Cet héritage n'est pas un musée, un passé que l'on commémore, c'est un travail collectif en cours, une histoire qui continue, une exigence qui demeure, un point d'appui pour faire mieux et plus, une ambition pour La Courneuve qui ne s'arrête pas avec le résultat d'un soir. Son groupe prend évidemment acte de ce résultat, mais n'acceptera ni l'effacement, ni la caricature, ni la réécriture commode de ce que la Ville a construit collectivement.

À partir de cette séance, une nouvelle majorité s'installe dans la Ville. Elle en sera désormais responsable. Elle sera jugée sur ses actes, sur ses choix, sur sa capacité à être à la hauteur de la ville. Quant au groupe de **M. DOUCOURÉ**, il prendra toute sa place. Il sera là pour représenter les milliers d'habitantes et d'habitants qui ont fait confiance à la liste, pour défendre une certaine idée de La Courneuve, pour porter une parole exigeante, claire, utile. Il sera l'opposition, une opposition ferme, sérieuse, digne et responsable, qui ne confondra pas combativité et agitation, qui ne renoncera pas à ses convictions, qui dira non quand il faudra dire non, qui proposera quand il faudra proposer, qui contrôlera, qui alertera, qui défendra et qui construira, quand l'intérêt des habitants l'exige, qui saura accompagner la majorité municipale quand elle proposera par exemple des décisions budgétaires pour concrétiser ses engagements que les Courneuviens ont entendus : baisse des loyers, baisse des charges, cantine gratuite, vélos offerts. La boussole du groupe reste la même que lors de la campagne électorale : La Courneuve d'abord, La Courneuve en mieux, La Courneuve ensemble. Loin des égos, des manœuvres, des postures, ce qui compte, c'est La Courneuve, ses habitants, leur dignité, leur avenir.

M. DOUCOURÉ souhaite d'adresser ici à celles et ceux qui ont soutenu sa liste et leur dit de ne jamais baisser la tête, de ne jamais laisser personne faire croire que leur engagement n'a servi à rien, que leur espérance était naïve, que tout s'arrête aujourd'hui. Car il y a eu une force qui a rassemblé, une campagne qui a soulevé de l'énergie, une espérance qui a pris racine dans la ville, et cela ne disparaît pas en une nuit. Tout cela va persister, travailler, préparer la suite, en vivant dans les consciences, dans les quartiers, dans les engagements et les combats à venir.

Il tient à dire qu'il restera pour sa part fidèle à La Courneuve, aux habitantes et aux habitants de la ville, à ses valeurs, à celles et ceux qui lui ont accordé leur confiance, à l'idée qu'en politique, même en cas de renversement de situation ou d'alliance improbable comme ici, rien n'est jamais totalement écrit, quand on garde comme valeurs la constance, la cohérence, le courage, la droiture, et même la tendresse.

M. DOUCOURÉ répète que ce matin son cœur est lourd, mais il n'est pas pour autant amer ou résigné. Il est chargé de déception, de gratitude, d'émotions, mais aussi plein de reconnaissance et de convictions simples. La Courneuve mérite toujours que l'on se batte pour elle, et c'est ce que son groupe fera. Devant le moment particulier qui a lieu, chacun trouvera en fonction de son histoire et de sa sensibilité la force de continuer. **M. DOUCOURÉ** la puise personnellement dans la fidélité à ce que sa liste a porté ensemble et cite en conclusion Thomas JEFFERSON : *« Je préfère un rêve d'un futur meilleur aux histoires du passé. »* Son groupe continuera de même à choisir l'avenir, l'espérance, La Courneuve. Et il redit à toutes celles et ceux qui ont fait confiance à sa liste qu'ils peuvent continuer à compter sur lui.

Applaudissements.

Monsieur le Maire, avant de donner la parole aux autres groupes, observe qu'il n'alimentera pas de polémique inutile, comme il l'a dit dans son propos introductif. Il remarque cependant qu'à un cœur lourd, il préfère un cœur léger, dans l'unité, dans le rassemblement, dans l'apaisement.

Applaudissements.

Monsieur le Maire poursuit et déclare qu'en aucun cas pendant ce mandat la majorité municipale n'acceptera que le Conseil soit un lieu de « bordélisation » de la vie publique et politique. Si le débat, notamment le débat constructif et le débat d'idées, y a toute sa place, elle refuse les incantations. Et il rappelle que les conseillères et conseillers municipaux ne sont pas les élus d'un camp, de quelques centaines ou quelques milliers de votants, mais de tous les Courneuviens et de toutes les Courneuviennes, sans distinction, qu'il s'agisse de ceux qui votent ou de celles et ceux qui ne votent pas, de celles et ceux qui aiment La Courneuve et de celles et ceux qui l'aiment un peu moins. Les membres du Conseil sont les élus des Courneuviennes, des Courneuviens, et rien d'autre.

Applaudissements.

Mme CHAHBOUNE constate qu'une nouvelle page politique de municipalisme de La Courneuve s'ouvre en ce jour. Les conseillères et conseillers municipaux provenant de la liste « La Courneuve en toujours plus grand », qu'elle avait l'honneur de conduire au premier tour et qui ont permis la victoire au second, prendront toute leur part dans cette nouvelle page.

En leur nom, elle tient à saluer le travail accompli pour la ville et pour ses habitantes et habitants par M. Gilles POUX pendant plus de 30 ans de mandat de maire. Son groupe fait partie de celles et ceux qui sont fiers des évolutions de la ville et de son vivre ensemble. Elle remercie M. POUX et affiche sa conviction qu'ils continueront à travailler ensemble dans des combats pour rendre possible un autre monde.

Elle constate que, maintenant que les urnes ont rendu leur verdict, la vie continue dans un monde dominé par des logiques qui sont loin d'être bienveillantes pour les Courneuviennes et les Courneuviens. Il faut donc répondre présent et continuer à amplifier avec le service public local la bienveillance, l'écoute, la solidarité, l'entraide, qui caractérisent la ville. En ce qui concerne son groupe, il sera toujours de ce côté, de même qu'il sera toujours du côté d'un municipalisme engagé, qui ne se résigne pas aux injustices sociales et territoriales subies par l'ensemble des habitantes et des habitants des quartiers populaires, au plafond de verre imposé aux jeunes issus de ces quartiers, aux inégalités femmes-hommes imposées par le patriarcat, à une métropole ségréguée, aux discriminations en tout genre, à des vies de privation, aux dégâts du réchauffement climatique, aux guerres imposées aux peuples. Le groupe sera engagé et mobilisé pour la paix dans le monde, pour le droit aux vacances, à la culture, au sport pour toutes et tous, pour le droit à la santé, pour une nouvelle attention aux personnes porteuses de handicap et à leurs aidants et aidantes, pour donner aux écoles du département les moyens nécessaires pour faire reculer les inégalités scolaires, pour le droit à des logements abordables pour toutes et tous, pour de nouveaux droits sociaux, territoriaux et environnementaux, pour le retour de services publics de qualité dans les territoires. Et ce n'est qu'un aperçu des ambitions qui sont celles de son groupe.

Le groupe veut, comme c'est le cas depuis des années, que son municipalisme puisse porter tous ces combats dans les conditions politiques actuelles. C'était le sens de la campagne pour La Courneuve en toujours plus grand. Pour y parvenir, il est nécessaire que s'ouvrent des politiques de rupture au plan national, ce qui est indispensable pour éviter que l'extrême-droite s'installe au pouvoir en France. Ce sont ces considérations qui ont prévalu dans le débat entre les colistières et les colistiers, qui ont décidé très majoritairement par un vote à bulletin secret d'accepter la fusion avec la liste « Nous La Courneuve » soutenue notamment par La France insoumise et conduite par Monsieur le Maire, arrivée première au premier tour. Et ils sont heureux que « Nous La Courneuve en toujours plus grand ! » soit aujourd'hui la majorité de ce Conseil.

Elle adresse ses félicitations à Monsieur le Maire et à ses adjoints pour leur élection, et assure que les membres de son groupe constitueront des partenaires loyaux et travailleurs, mais aussi exigeants, comme Monsieur le Maire a su l'être. Ils défendront dans le respect des choix majoritaires leurs conventions et leurs propositions pour faire avancer La Courneuve pour le mieux-vivre des Courneuviennes et des Courneuviens.

Applaudissements.

M. AWAD considère que les dernières élections municipales marquent un fait politique clair : après être devenue la force motrice à gauche sur la scène nationale, La France insoumise s'affirme désormais comme une force municipale incontournable, avec des victoires et des percées à La Courneuve, Saint-Denis, Creil, Vaulx-en-Velin, Vénissieux ou Roubaix, ainsi que dans des centaines de conseils municipaux dans tout le pays.

Elles marquent aussi un fait important à La Courneuve : l'élection d'un maire qui est un enfant de la ville, qui lui a consacré vingt ans d'engagement dans les associations et dans les amicales de locataires, bien avant de siéger au Conseil municipal. Il renouvelle à Monsieur le Maire ses félicitations et l'assure du soutien de tout son groupe dans la période de gouvernance qui s'ouvre pour la Ville.

Il remercie les plus de 4 000 électeurs courneuviens et courneuviennes qui ont placé en tête au second tour la liste d'union construite avec Mme CHAHBOUNE. Ce vote est une obligation à appliquer son programme, que **M. AWAD** rappelle : une ville à la hauteur de ses habitants, avec 220 mesures de justice sociale, de bifurcation écologique, et de lutte contre les racismes, les discriminations et contre toutes les inégalités territoriales. Il s'agit de mesures concrètes : gratuité de la cantine et du goûter pour tous les enfants, création d'une brigade du Logement digne, le dispositif bac – permis – BAFA pour tous les jeunes, le développement de l'offre de soins, le développement de la diversification commerciale, etc. Les mesures sont nombreuses, ambitieuses et devront être tenues.

Mais pour les mettre en œuvre, il va falloir se battre. Se battre d'abord contre les politiques d'austérité. Le budget 2026, passé en force par les macronistes avec la complaisance du Parti socialiste à l'Assemblée nationale, prévoit 40 milliards d'euros d'économies dont plusieurs milliards sur les collectivités territoriales. Il y a déjà des effets concrets : on a ainsi appris il y a deux jours que l'État prévoit la fermeture de 14 classes à la rentrée 2026 à La Courneuve, ce que **M. AWAD** juge inacceptable. Au cours de leur scolarité, les élèves de Seine-Saint-Denis perdaient déjà l'équivalent d'une année du fait du non-remplacement des enseignants. Chaque fermeture aggrave donc une situation profondément injuste. Et son groupe se battra dès demain avec le reste de la majorité contre cette injustice faite aux enfants de la ville.

Il faudra aussi se battre contre le poison du racisme, de l'islamophobie et de toutes les discriminations. Il évoque la façon dont M. Bally BAGAYOKO est devenu dès son élection la cible d'un acharnement médiatique et politique de la droite et de l'extrême-droite, ce qui est représentatif de la situation actuelle et qui ne peut que s'intensifier jusqu'à l'élection présidentielle de 2027, où le choix sera clair, entre la République sociale et le basculement vers l'extrême-droite et le fascisme. Dans ce contexte, avec l'élection de Monsieur le Maire, gouverner ne sera pas neutre : c'est être exposé, contesté, voire combattu. En somme, rien ne sera donné. Les élus seuls ne pourront rien arracher. De ce fait, **M. AWAD** s'adresse à tous les habitants et à toutes les habitantes qui sont présents dans la salle : l'équipe municipale aura besoin d'eux. Il les incite à s'investir dans tous les espaces de décision, à se placer à leurs côtés pour arracher chaque droit qui leur est dû. Il fait le vœu que la salle du Conseil municipal reste comme en ce jour pleine de citoyennes et de citoyens pour toutes les autres séances, avec un public qui écoute, qui questionne, qui conteste parfois, parce c'est en définitive le peuple qui est le véritable souverain. Et au nom des collègues de la majorité municipale, il fait le serment qu'ils serviront les habitantes et les habitants, qu'ils seront à leur écoute, qu'ils seront leur porte-voix, et

même un point d'appui pour tous les combats qu'ils souhaiteront engager, sans jamais trahir leurs espérances.

Applaudissements.

Mme TENDRON félicite Monsieur le Maire pour son élection. Elle souhaite au nom des élus communistes saluer l'engagement sans faille du maire honoraire, M. Gilles POUX, au cours des trente dernières années, un engagement au service des Courneuviennes et des Courneuviens qui a permis de poser les jalons de la construction du programme municipal d'émancipation porté par la majorité. Le Parti communiste français a toujours été un vecteur d'unité de la gauche, un outil d'émancipation au service de l'émancipation des peuples. Et les élus communistes ont pleinement conscience des attentes des habitantes et des habitants, et cette confiance, cette responsabilité, fait d'eux leurs obligés. Elle assure les élues et élus, les agentes et agents de la collectivité, les habitantes et les habitants, que les élus communistes seront au rendez-vous pour faire de La Courneuve une ville toujours plus émancipatrice, toujours plus solidaire et continuellement au service des Courneuviennes et des Courneuviens, toujours en lien bien sûr avec la devise de la Ville : « Droiture et tendresse ».

Applaudissements.

Mme GANESWARAN félicite à son tour Monsieur le Maire pour son élection et pour avoir rassemblé la majorité autour de ce projet. Ce qui se passe en ce jour n'est pas une formalité, c'est une responsabilité. Les habitants ont voté pour un réel changement. Les élus écologistes prennent donc leurs responsabilités avec une ligne claire : transformer profondément, ou ne pas servir à rien. Les écologistes ne séparent pas l'écologie populaire de la justice sociale : dans la réalité, ce sont les mêmes qui subissent la pollution, qui vivent dans des logements insalubres et dégradés, qui payent le prix de l'inaction. Leur combat est simple : remettre la justice là où il n'y en a plus.

Ils se veulent également clairs : ils seront loyaux dans l'action, jamais silencieux face au renoncement. Ils ne sont pas là pour gérer l'existant, mais pour changer la trajectoire, avec pour cap une ville où on respire sans tomber malade, où on vit dignement quel que soit son quartier, qui protège au lieu de laisser-faire, où les habitantes et les habitants comptent réellement. Ils promettent donc aux habitantes et aux habitants qu'ils seront présents, exigeants et comptables de leurs actes. Ils ont choisi d'agir, et l'assumeront.

Applaudissements.

4. CHARTE DES ÉLUS

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions l'article L2121-7 du CGCT, immédiatement après l'élection du maire et des adjointes et adjoints, il doit donner lecture de la charte de l' élu local, mentionnée à l'article L1111-12 :

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. »

« Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. »

« Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L1111-13 et L1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l' élu local. »

Il donne ensuite lecture des deux articles mentionnés :

« Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

« L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

« Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

« L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

« Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

« L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat.

« Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. »
(Article L1111-13)

« Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

« Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L382-31 du Code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

« Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent code.

« Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

« Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

« Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13.

« Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. » (Article L1111-14)

Monsieur le Maire indique que tous les membres du Conseil ont reçu une copie de cette charte sur leur table, accompagnée par le « Statut de l'élu(e) local(e) », un guide édité par l'Association des maires de France.

Il informe que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le 9 avril 2026 à 19 h 30 et aura pour objet de poursuivre et de finaliser l'installation de l'assemblée.

Applaudissements.

La séance est levée à 12 h 02.

Le Maire,


Aly DIOUARA



La Secrétaire de séance,


Nadia CHAHBOUNE

